







Communiqué de presse du jeudi 28 mars 2019

Temps de travail des CPE: stop aux fake news, stop au mépris! Une enquête académique menée par le SNES-FSU et le SNUEP- FSU, syndicats représentants plus de 50% des voix dans la catégorie sur l'académie, prouve l'inverse du rapport de l'IGF.

Un rapport qui tombe à pic

Le rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF), opportunément remis au ministre Darmanin la veille de sa présentation du projet de loi de *transformation de la fonction publique*, tombe bien à pic pour s'attaquer aux agents et justifier les 120000 suppressions d'emplois programmés. La sagesse populaire ne dit-elle pas que « quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage » ?

Un rapport loin des réalités du quotidien des CPE

Dans l'éducation, outre les personnels administratifs et les PSY-EN, l'IGF s'en prend expressément aux CPE et à leur temps de travail. Elle met en doute le «contenu des tâches réalisées » (...) durant les quatre heures dévolues à l'organisation de leurs missions. « Il ressort que plus de 3 200 000 heures sont dues à l'administration chaque année »... évidemment aussitôt corrélés à un effectif de 2000 agents !

Cette présentation est à la fois parfaitement scandaleuse et absolument fausse. En effet la déclinaison des 1607 heures annuelles (arrêté du 4 septembre 2002) stipule que pour les CPE, « la durée hebdomadaire de travail est de 40h40 dont 35H inscrites dans leur emploi du temps, 4H laissées sous leur responsabilité pour l'organisation de leurs missions et un temps de pause quotidien de 20mn, non fractionnable pour 6H travaillées» (circulaire du 10/08/2015).

Les arrêtés de 2002 n'avaient à l'époque été accompagnés d'aucune création de poste. Alors que les effectifs d'élèves scolarisés dans le second degré n'ont depuis cessé de croître, le corps des CPE a lui aussi payé un lourd tribut à la politique de suppressions massives d'emplois des années 2000. A l'inverse des affirmations hâtives de ce rapport de commande, des milliers de CPE se retrouvent donc aujourd'hui en charge d'effectifs d'élèves incompatibles avec un exercice serein de leurs missions.

Un temps de travail effectif bien au delà des 35 h selon notre enquête académique

Le temps réel de travail des CPE explose, <u>bien au-delà des 35h hebdomadaires</u> et devient source d'une souffrance au travail déjà perçue en 2012 dans un rapport de la MGEN, qui signalait les CPE parmi les personnels les plus exposés aux risques psycho-sociaux.

La dernière enquête académique sur le métier menée par le SNES-FSU et le SNUEP-FSU en janvier 2019 montre que presque 58 % des CPE de l'académie de Rouen ont le sentiment d'être en situation de tension au travail, prioritairement en raison des dépassements horaires. 64,1% des collègues dépassent régulièrement cet horaire et 51 % des collègues ne peuvent ni être rémunérés, ni récupérer ces dépassements. 68,8% des CPE de notre académie constatent une dégradation constante de leurs conditions de travail. 67 % pâtissent d'un alourdissement des tâches et 57 % affirment que leurs conditions de travail ont des répercussions négatives sur leur santé. En effet, avec la mise en œuvre des dernières réformes, le périmètre de la vie scolaire n'a cessé de croître et les sollicitations se sont multipliées pour les CPE.

Les CPE dans l'action

Ce rapport est donc aussi mensonger qu'insultant pour les CPE : c'en est trop de ce climat délétère et du mépris pour les personnels. Le SNES-FSU attend du ministre de l'Éducation nationale qu'il apporte clarification et à tout le moins démenti à un rapport qui soulève indignation et colère parmi les CPE. Il appelle à cette occasion les personnels d'éducation à se faire entendre dans les différentes mobilisations des personnels de l'Éducation nationale et de la Fonction publique à venir. Le mépris ça suffit!